

FEV 2021_RIBAUTE_Pièce Complémentaire_Annexe 3

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc photovoltaïque

Projet RIBAUTE															
Section	B														Surface cadastrale totale
Parcelle	641	496	495	498	497	494	491	493	492	489	488	490	804	487	
Lieu-dit	MONTMIGEA-EST	LES CREMADES					LES PLANELS-SUD-EST						COMBE DE LAFRAU		
Surface cadastrale m2	140 200	2 632	2 192	1 312	3 946	220 160	280	830	2 900	19 800	6 100	16 300	8 675	13 900	439 227
Emprise clôturée totale m2	272 447														

Tableau récapitulatif des postes de livraison électrique et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Commune	Code postal	
Poste de livraison	B	641	140 200	16,12	6,50 x 2,48 x H 2,60	299,00	MONTMIGEA-EST	RIBAUTE	11220	
Poste de transformation 1				299,50						
Poste de transformation 2				3011,80						
Poste de transformation 3				299,20						
Poste de transformation 4		494	220 160	20,50		8,20 x 2,50 x H 2,70	300,00			LES CREMADES
Poste de transformation 5				300,00						
Poste de transformation 6				298,40						
Poste de transformation 7		804	8675				288,00			LES PLANELS-SUD-EST
Poste de transformation 8							288,00			
Poste de transformation 9		490	16300				286,80			
Poste de transformation 10	281,50									
				221,12						

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

RIBAUTE

PC 4

Caractéristiques principales

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Ribaute, dans le département de l'Aude (11), Région Occitanie. Ce projet possède les caractéristiques suivantes les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 272 447m², soit env. 27,2 ha

Tables photovoltaïques de 52 panneaux : 1 329

Tables photovoltaïques de 26 panneaux : 219

Nombre total de panneaux : 74 802

Surface d'un panneau solaire : 1,96 m²

Superficie réelle des panneaux : 146 612 m²

Inclinaison des panneaux : 10°

Puissance installée envisagée ~ 30 MWc

1 poste de livraison

10 postes de transformation

La présente demande porte sur le projet de la centrale photovoltaïque au sol de RIBAUTE

Préambule

Le demandeur est la société HEXAGONE ENERGIE TRN. Le Président est Kilian HEIM et Régis DI GIULIO représente la société.

HEXAGONE ENERGIE est la société mère d'HEXAGONE ENERGIE TRN et porte d'autres projets de parcs solaires localement et sur des communes avoisinantes, notamment au plus proche, 2 projets de centrales photovoltaïques sont portés par le même maître d'ouvrage.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon pragmatique en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

1° Etat initial du terrain

Le terrain est localisé sur la commune de Ribaute, et situé principalement sur le lieu-dit "LES PLANELS", environ 1 km au Sud-Est du bourg de Ribaute. Le terrain est traversé par une ligne THT de 400 000 volt de RTE.

Le site se présente comme une langue de relief tabulaire étirée d'une surface approximative de 64 ha. Identifiable, du fait de sa grande combe à l'extrémité Nord Est et par son avancée à l'extrémité Sud-

Ouest, marquée par un effet de « proue » (culminant à 306 m d'altitude – Mont Mija). La partie Nord de ce massif s'étire sur 2,2 km du Sud-Ouest vers le Nord-Est.

Aucune habitation n'est présente en périphérie immédiate du projet. Les plus proches sont localisées dans le bourg de Ribaute.

Le terrain est composé de 14 parcelles en section B. Le projet de la centrale de Ribaute porte sur une superficie de 27,2 ha.

Le site est accessible depuis le Sud via le Bourg de Tournissan, via la rue De Roche Trouee puis vers le Nord de la commune. Le chemin emprunté a une déclivité faible ce qui lui permet d'atteindre le plateau du Grand Crès aisément. A noter que cet accès est déjà usité par les véhicules lourds de RTE.

2° Urbanisme

La commune de Ribaute est régie par le Règlement National d'Urbanisme.

3° Etat projeté du terrain et de la construction

Le projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, il n'est prévu aucun terrassement pour permettre l'implantation des panneaux solaires. Des terrassements mineurs pourront toutefois être réalisés pour permettre la mise en place des voiries lourdes afin de permettre l'acheminement des locaux techniques, ainsi que permettre la mise en place des locaux techniques.

Le projet a été découpé en 3 zones clôturées de façon à permettre une traversée du plateau pour les touristes randonneurs. Egalement a été prévu un corridor écologique de 40 m de large pour permettre le passage à la fois des randonneurs mais également de la grosse faune.

3.1° Structure porteuse et Modules Photovoltaïques

Les structures porteuses sont composées de différentes rangées de panneaux photovoltaïques fixes (ou tables photovoltaïques) inclinés à 10° et implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est – Ouest, afin de permettre que les panneaux solaires soient pleinement orientés vers le Sud.

Afin d'occuper au mieux l'espace, deux types de tables de panneaux solaires seront installées :

- Tables de 52 panneaux solaires, dont les dimensions sont de 26,5 m de longueur et 3,94 m de largeur
- Tables de 23 panneaux solaires, dont les dimensions sont de 13,24m de longueur et 3,94m de largeur.

Chaque panneau solaire a les dimensions suivantes: 1,96m x 1,00m

Puissance unitaire du panneau solaire ~ 390 Wc

Au total, ce seront 1329 tables de 52 panneaux et 219 tables de 26 panneaux (soit 74 802 panneaux solaires au total), qui seront installés.

La production annuelle de l'ensemble du parc photovoltaïque est estimée à environ 40 300 MWh/an, qui sera entièrement réinjectée sur le réseau public d'électricité public.